



**FAISONS L'EUROPE**  
MEMBRE DU RESEAU SAUVONS L'EUROPE  
COLLECTIF HAUTE-GARONNE

# NOUVELLES – Février 2011

REUNIES AU SEIN DU NOUVEAU COLLECTIF  
"SPINELLI MIDI PYRENEES"  
CES QUATRE ASSOCIATIONS PRO-EUROPÉENNES  
PROPOSENT ENSEMBLE  
UN CYCLE DE RENCONTRES-DEBATS :

## EDITO

par Sylvie Sternicha  
LEGUEVAQUES

### *A des amis tunisiens*

Révolution de jasmin, révolution de papyrus... La rive sud que l'on croyait figée dans ses régimes dictatoriaux, ses traditions, son opium du peuple, sa pauvreté et son fatalisme, secoue enfin ses oripeaux et marche vers la liberté et la démocratie dans un mouvement aussi important qu'il y a quelques années la chute du mur de Berlin.

Amis tunisiens avec lesquels nous discutons de l'oppression par votre régime dans cette arrière-arrière salle d'un café aux murs couverts de céramique bleue, je me réjouis pour vous ! Je me réjouis pour toi, Amel\*, expliquant que, sans bakchich et soumission aux puissants, ton diplôme d'avocate était sans valeur ; à toi, Karim\*, poète aux ailes de géant cloué à un poste d'obscur gratte papier, nous demandant de faire publier en France tes écrits majestueux ...

Et que fait l'Europe ?

L'Europe a donné à ces espaces le rôle de territoire frontière chargé de canaliser les flux migratoires sub-sahariens.

Elle a tenté en 1995 de rapprocher les deux rives à travers le « processus de Barcelone » et le programme MEDA (5,3 milliards d'euros injectés entre 2000 et 2006), puis en 2004 par la politique européenne de voisinage et son instrument financier, l'IEVP (173,607 millions d'euros alloués à 19 Etats du pourtour méditerranéen en 2007-2013) avec des résultats que l'on mesure mal...

**Quant le printemps des peuples arabes change la donne pour l'Europe entière, l'Union européenne, dotée pourtant depuis peu d'un Service européen pour l'action extérieure (SEAE), est incroyablement réservée. Est-elle plus attachée à la protection des intérêts économiques de ses Etats-membres dans la région qu'à la concrétisation de ses valeurs fondamentales?**

<http://fle31.wordpress.com>

## EUROPÉENS à TOULOUSE

Quel avenir pour l'Union Européenne?

# Le mardi 15 février à 20 h

En partenariat avec les trois associations toulousaines :  
*Dante Alighieri, L'Italie à Toulouse, Machiavelli.*

*Salle municipale Osète,  
6 rue du lieutenant-Colonel Pelissier Toulouse  
(Métro Capitole)*

Entrée Libre



***150 ans après l'Unité Italienne, quelle démocratie ?  
Régions et nation : quelles légitimités ?  
L'Italie en Europe : quelle place, quel rôle, quelles perspectives ?***

Avec la participation de : avec les interventions de :

*Virgilio DASTOLI*, président du *Mouvement européen Italie*  
*Rocco FEMIA*, directeur de la revue *Radici*  
*Philippe FORO*, professeur à l'*Université Toulouse le Mirail*

« La liberté de la presse touche à sa fin en Hongrie. », pays qui préside l'UE jusqu'en juin 2011.

Amandine PILLOT

La liberté de la presse touche à sa fin en Hongrie. » Le 3 janvier dernier, telle était la Une du quotidien hongrois le plus lu... décliné en 23 langues, parlées au sein de l'Union Européenne.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Hongrie prenait la présidence de l'UE pour 6 mois. Cette date était aussi celle de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, si controversée, sur les médias.

Bien que dénoncée à travers l'Europe et combattue par la presse nationale, la loi du gouvernement Orbán s'applique désormais dans ce pays d'Europe centrale, membre de l'UE depuis 2004. Un Conseil des Médias (composé exclusivement de membres issus de la majorité gouvernementale) a été nommé. Celui-ci peut condamner des médias à des amendes pouvant se monter à 730 000 euros en cas "d'atteinte à l'intérêt public, l'ordre public et la morale", ou encore d'"informations partiales", en l'absence de définition de ces terminologies... pour le moins floues et très vastes ! Des journalistes et analystes ont déjà été interrompus en radio, alors qu'à l'encontre de cette loi, ils observaient une minute de silence... Le contrôle politique de la presse cherche à rendre inoffensif, voire inexistant le troisième pouvoir.

Quant au gouvernement, il prétend organiser « le juste équilibre » de l'information et invoque le droit communautaire.

Pour les journalistes, rien n'a été plus grave depuis ces vingt dernières années. La presse pense que cette loi fait partie de l'artillerie que met en place la coalition FIDESZ-KDNP (alliance entre le parti du Premier ministre Viktor Orbán et le Parti chrétien-démocrate, au pouvoir depuis avril 2010 et détenant une majorité des deux tiers au Parlement), avec des visées autoritaires.

Est-ce une provocation envers l'Europe et/ou le premier pas vers l'autoritarisme ?

Les syndicats de journalistes de toute l'Europe, de nombreuses organisations de défense des droits de l'homme et l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), expriment leurs inquiétudes quant aux répercussions de cette loi sur l'indépendance de la presse hongroise. L'Allemagne a fortement protesté et le Luxembourg « s'est demandé si la Hongrie était encore digne de présider l'Union Européenne ». La France a beaucoup déçu les partisans de la liberté de la presse : elle "refuse de condamner la loi hongroise sur les médias par peur d'attiser le populisme"... Jean Quatremer rapporte sur son blog que notre ministre délégué aux Affaires Européennes, Laurent Wauquiez, il indique « que la France n'a pas à intervenir sur la question de la réforme des médias en Hongrie ».

La Commission Européenne a simplement affirmé : « La Commission attache une valeur très importante à la liberté de la presse et au pluralisme des médias et nous suivons cette affaire de très près ». Les Verts européens et le Parti Socialiste demandent aux instances européennes de réagir et d'exiger le retrait de cette loi. Tandis que le PPE tente de calmer le jeu, par la voix de Kinga Gál par exemple : « Cette loi ne présente pas de problème au niveau des droits de l'homme et aucun élément ne justifie ce mouvement d'hystérie collective ». Cette situation inédite dans l'UE provoque ainsi un vif débat entre progressistes et conservateurs au sein de l'Union.

La Commission évalue en ce moment la conformité de cette loi coercitive avec la directive sur les services de médias audiovisuels. L'UE veillera-t-elle finalement au respect de la liberté des médias ? Il en va de la crédibilité de l'Europe et du respect de ses droits fondamentaux.

Site Internet : <http://fle31.wordpress.com>

## RETOUR SUR LA CONFERENCE GRECE DU 7 DECEMBRE 2010:

### Christos ZIAS, Président de l'association « Horizons grecs » : une solution injuste dictée par les institutions financières

On peut faire remonter le début de la crise grecque à 2008, date des revendications de la jeunesse et de sa contestation des institutions et d'une société jugée injuste. Cependant cette crise trouve certainement son origine bien avant, dans la politique économique pratiquée de longue date et le virage libéral des années 90.

Aujourd'hui, les mesures d'austérité imposées à la Grèce pour assainir ses finances publiques sont vécues avec beaucoup d'amertume par sa population. La diminution des dépenses a en effet touché les revenus les plus faibles, sachant que le salaire moyen grec représente 60% du salaire moyen européen, qu'un grec sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté et que 65% des jeunes grecs voient aujourd'hui leur avenir en dehors de leur pays. Il n'est pas besoin d'être expert pour se rendre compte que, si le diagnostic n'est pas bon, le traitement apporté n'est pas non plus satisfaisant. Les grecs sont donc amers car, dans le cas présent, la solidarité européenne signifie aussi du profit pour les banques allemandes ou françaises auxquelles leur pays doit payer de lourds intérêts.

De 1975 à 1981, quand le peuple grec débattait sur l'intérêt d'intégrer ou non l'union européenne, un des objectifs affichés par les partisans de l'adhésion était d'assurer la sécurité de ses frontières. Aujourd'hui, pour nombre de grecs, le résultat n'est pas à la hauteur des attentes car, concernant Chypre et le conflit avec la Turquie, alors que la Grèce avait la volonté de trouver une solution pacifique, l'industrie militaire, par le jeu des commissions et rétro commissions, a poursuivi ses ventes à l'Etat grec et à l'Etat turc au détriment d'un développement de chacun des pays. De son côté, l'Europe ne s'est pas empressée de demander à la Turquie de quitter Chypre et de ne plus violer l'espace aérien de la mer Egée. Lorsque l'on reproche aux grecs d'avoir été « cigales », on oublie trop souvent qu'ils ont été grandement encouragés à s'endetter pour acheter des armes aux fabricants européens.

La leçon à tirer de tout cela ? En aucun cas, la politique ne doit obéir aux puissances financières et leur permettre de s'enrichir au détriment des populations les plus fragiles. Des décisions qui ne répondent pas à un intérêt général ne peuvent être considérées comme justes. Le gouvernement doit remettre à leur place les centres économiques et financiers et défendre tout simplement l'intérêt du peuple grec. Sans le retour de la « vraie » politique en Grèce, il n'y a pas de solutions satisfaisantes pour ce pays !

### Franck PORTIER Professeur à l'Université de Toulouse 1- Capitole/ La crise grecque : avant tout un problème politique

*La crise grecque est la traduction d'un problème financier et budgétaire mais, au-delà, elle révèle un problème plus politique qu'économique.*

#### **Un problème financier réel mais un risque de non remboursement surévalué**

Comme tout pays, la Grèce émet des emprunts, pour partie, sur son propre sol auprès de résidents grecs, pour partie, sur les marchés internationaux. Le risque de non remboursement de sa dette par un Etat est évalué par une agence de notation qui calcule, par anticipation, ses recettes et dépenses et applique un taux plus ou moins élevé en fonction du risque. Considérant que la Grèce entrait dans des problèmes de trésorerie -si ce n'est de solvabilité- les agences de notation ont abaissé la note qu'elles lui appliquaient, entraînant de fait une augmentation du taux d'intérêt attribué à ce pays qui s'est trouvé ainsi confronté à une difficulté à emprunter et à assurer ses échéances de remboursement à court terme.

Dans un cas de cet ordre, un programme de rigueur visant à rétablir l'équilibre des finances publiques doit être mis en œuvre. Pour réduire un déficit, trois moyens existent : réduire les dépenses, augmenter les recettes ou combiner les deux approches. La coupe dans les dépenses n'est en tous cas pas la seule solution adoptée dans un programme d'ajustement bien qu'elle soit la pratique la plus courante car la plus facile d'un point de vue politique.

Après un certain nombre de tergiversations, l'Union Européenne a annoncé en mars 2010 un plan d'aide sous la forme, non de transfert de fonds, mais de facilités de crédits, l'idée étant de garantir d'une certaine façon les emprunts grecs.

En effet, alors que les allemands empruntent aujourd'hui à moins de 1%, les grecs, qui avant même la crise empruntaient à 4%, sont soumis à des taux atteignant 16% du seul fait des marchés alors que, de toute évidence, la probabilité de faillite de l'Etat grec n'est pas fondamentalement plus forte.

Pourquoi, derrière cette crise de liquidité à court terme, pense-t-on au printemps 2010 que la Grèce ne va pas pouvoir rembourser ses emprunts ? Le déficit public important évalué à 10% du PIB en 2009, une dette de 300 milliards, soit 120% du PIB (c'est-à-dire plus que ce que produit la Grèce en un an) en forte augmentation et une croissance négative de l'ordre de -2%, peuvent expliquer la prudence des prêteurs.

L'aide de l'Europe a pris la forme de prêts d'un montant de 110 milliards d'euros, représentant un tiers de la dette grecque. A titre de comparaison, sur la période 1989-2008, les fonds structurels versés à la Grèce sont de l'ordre de 80 milliards d'euros. Ces 110 Mrds d'euros se répartissent de la façon suivante : une partie vient de la zone euro, une partie du FMI à un taux inférieur aux 16% appliqués par les marchés mais tout de même de 5%. Cette aide est conditionnée au respect des seuils définis par le pacte de stabilité.

Ce n'est certainement pas uniquement par philanthropie que l'Union européenne a aidé la Grèce et il est intéressant de constater que 32% de la dette est détenue par les banques française et 19% par leurs homologues allemandes. Ainsi, l'ensemble de la zone euro détient 72% de la dette grecque. Charité bien ordonnée commençant par soi-même, les prêteurs ont donc intérêt à ce que ce pays ne fasse pas défaut !

#### **La crise grecque, une menace pour la stabilité de l'Europe ?**

Du fait de son faible poids économique (le PIB de l'UE représentant 20 000 Mrds d'euros, celui de la Grèce est de 300 Mrds d'euros, soit 2% du PIB européen), l'effondrement de la Grèce ne peut certainement pas entraîner le reste de l'Europe dans la récession. Bien que les phénomènes de contagion sur les marchés financiers soient difficiles à apprécier, les problèmes que rencontre la Grèce, bien qu'importants, ne mettent pas fondamentalement en péril l'économie européenne.

Qui plus est, la Grèce ne connaît absolument pas une catastrophe économique sur le long terme. En 1950, elle



était deux fois plus pauvre que les Etats-Unis. Entre 1950 et 2008, sa croissance a suivi celle des Etats-Unis et au fil des années l'écart relatif entre ces deux pays est en passe de se combler.

#### **La crise révélatrice d'une crise politique ?**

Les marchés sont révélateurs de la crise mais n'en sont en aucun cas à l'origine. En effet, les crises économiques sont souvent symptômes de crises politiques. Ainsi, dans les années 20, l'hyperinflation que connaît l'Allemagne est liée, d'une part, aux réparations exorbitantes prévues par le Traité de Versailles, d'autre part à un pouvoir (la République de Weimar) particulièrement faible, qui rencontre beaucoup de difficultés à lever des impôts, mener des réformes économiques et finalement se finance en imprimant des billets. Dans son ouvrage « Les conséquences économiques de la paix », Keynes expliquait déjà pourquoi le traité de Versailles aboutirait à une seconde guerre mondiale.

La crise actuelle est un symptôme du malaise de la démocratie grecque caractérisée par des dynasties politiques (Karamanlis, Papandreou...), du clientélisme, quoiqu'il faille relativiser le phénomène (les fonctionnaires représentent 25% de la population pour 20% en France) et une vraie désorganisation du service public comme l'a fait apparaître la gestion des incendies de l'été 2007. Tout cela est la marque d'un contrat social rompu allié à une fraude fiscale massive et à un système de corruption avéré.

Tout cela préexistait à la crise financière. Face à ce problème de contrat social, l'Union européenne ne peut certainement pas faire grand-chose sans avancer d'avantage dans la voie d'un fédéralisme qui lui permettrait d'imposer à ses Etats-membres plus de discipline budgétaire.

**Jean-Guy GIRAUD Président de l'Union pour l'Europe Fédérale -France (L'UEF-F)**

#### **La crise grecque démontre qu'il faut réviser les traités pour établir une véritable gouvernance économique de l'Union européenne**

*Au delà des nécessaires mesures d'urgence prises pour faire face à la crise grecque et pour réglementer la supervision et l'activité des organismes financiers, seul un renforcement institutionnel de la gouvernance économique de l'UE peut durablement garantir le bon fonctionnement de l'Union monétaire.*

#### **Le constat : pas d'union monétaire sans gouvernance économique**

La crise grecque a démontré sans contestation possible que le fédéralisme monétaire de l'Union Européenne, instauré par le Traité de Maastricht, ne pouvait pas survivre en l'absence d'un fédéralisme budgétaire ou économique parallèle.

En effet, aujourd'hui, la construction actuelle de l'UEM se trouve dans une situation d'apesanteur aussi bien politique, institutionnelle, juridique, que démocratique et financière. Un gouvernement économique ne peut être basé sur de seuls règlements, directives, pactes ou accords intergouvernementaux, mais nécessite une base de nature constitutionnelle.

Cette base ne peut pas être trouvée dans les Traités actuels dont l'esprit et la lettre interdisent au contraire formellement toute solidarité financière organisée entre les Etats membres et ne prévoient aucun des instruments et mécanismes nécessaires à une gouvernance économique.

Une révision des dispositions concernées des Traités - c'est à dire un "Traité de Maastricht II" - est donc nécessaire à courte échéance pour stabiliser durablement le fonctionnement combiné des unions économique et monétaire.

#### **La position de l'Union pour l'Europe Fédérale -France : réviser les Traités**

Il serait insuffisant, voire maladroit, de limiter la révision à de seules mesures anticrise et de caractère punitif. Au contraire, l'occasion doit être saisie pour examiner en profondeur la souhaitable architecture d'ensemble de la gouvernance économique de l'UE.

Ceci implique d'abord de nouvelles dispositions à caractère institutionnel telles que la création d'un fonds monétaire, d'un trésor, d'une caisse d'amortissement européens, etc., ainsi que la création éventuelle d'un poste unique de Vice Président de la Commission, Président du Conseil Ecofin et Président de l'Euro groupe. Ceci implique également des mécanismes contraignants de coordination des politiques économiques nationales et des mesures de surveillance et de contrainte efficaces. Ceci implique enfin un renforcement des compétences autonomes de l'Euro groupe.

La nécessaire révision des Traités pourrait en droit être effectuée selon la procédure "simplifiée" prévue par l'article 48§6 du Traité sur l'Union Européenne (TUE). Toutefois cette procédure pose problème dans la mesure où elle exclut tout "accroissement des compétences attribuées à l'Union par les Traités", tout en conservant l'exigence du vote unanime du Conseil Européen et de la ratification par tous les Etats membres.

L'ampleur de la révision souhaitable justifie au contraire l'utilisation de la procédure "ordinaire" qui, par l'intermédiaire de la Convention prévue à l'article 48§3 du TUE, offre à la fois la publicité, la visibilité, la légitimité et l'assise démocratique nécessaires. L'expérience positive des deux premières Conventions (sur la Charte mais aussi sur le Traité constitutionnel) plaide en faveur de cette procédure normale.

La rédaction du projet de révision devrait être assumée par le Parlement européen comme le prévoit pour la première fois le Traité de Lisbonne car sa rédaction bénéficierait ainsi, dès l'origine, d'une préparation plus ouverte et plus démocratique, surtout si les parlements nationaux y étaient associés.

La révision devrait entrer en vigueur au moment de l'expiration du système d'urgence mis en place en 2010 (et notamment du Fonds Européen de stabilité financière), c'est à dire avant 2014, date qui marque le début d'une nouvelle étape de l'UE avec les renouvellements du Parlement, de la Commission, de la Présidence du Conseil européen et date d'entrée en vigueur du nouveau cadre financier pluriannuel (2014/2019) ainsi que de la modification du régime des ressources propres de l'UE.

La gouvernance économique de l'UE revêt une importance déterminante pour la survie de l'union monétaire et, finalement, pour la sécurité économique de 500 millions de citoyens européens. C'est pourquoi, le Parlement européen qui les représente doit en être le principal protagoniste de cette nouvelle avancée institutionnelle, avancée qui est aussi déterminante pour garantir la poursuite du processus général d'intégration politique fixé par la lettre et l'esprit des Traités fondateurs.



# TABLE-RONDE BULGARIE ET UNION EUROPÉENNE

avec Andrey Kovatchev, député au Parlement européen,  
et Pierre-Yves Péchoux, géographe.

**VENDREDI 18 MARS, 18H30**

Société de géographie de Toulouse  
Salle de conférences de l'Hôtel d'Assézat  
7, place d'Assézat - Toulouse  
Métro : Ligne A - Arrêt : Esquirol  
Entrée libre

*Changements depuis l'intégration  
Européenne, nouveaux défis et perspectives.  
Importance de la position  
géographique de la Bulgarie dans les  
projets de transferts d'hydrocarbures  
de Haute Asie vers l'Europe. Progrès  
en matière de transparence et  
d'honnête gouvernance. Situation  
économique. Expérience parlementaire  
et ambitions diplomatiques.  
Rôle des Bulgares en exil.*



**Visite en Guyane**, Olivier Brunet, janvier 2011

La Guyane, que j'ai eu la chance de découvrir à la fin de l'année 2010, est l'un des plus beaux départements d'outre-mer français, riche d'une nature encore largement préservée et au carrefour de plusieurs cultures d'Amérique latine. Elle ne mérite plus la mauvaise réputation acquise au « temps du baignage », même si des problèmes nouveaux sont apparus, notamment celui de l'orpaillage. Sa croissance démographique est exceptionnelle. Sa population devrait passer de 220000 habitants à 574000 en 2040, sous le double effet d'une forte natalité et de l'immigration en provenance surtout du Surinam, du Brésil et d'Haïti. L'âge moyen très inférieur à celui de la France entière (26,4 contre 39,2) le restera en 2040 (30 contre 43,6, sur la base des prévisions actuelles).

La Guyane dont le PIB par habitant reste actuellement d'environ 50 % de la moyenne communautaire bénéficie d'un soutien important de l'Union européenne, en tant que « région ultrapériphérique » : [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/themes/outermost/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/regional_policy/themes/outermost/index_fr.htm)

Le budget du « programme opérationnel » géré par la Préfecture de région au titre du FEDER (Fonds européen de développement régional) s'élève à 644 Millions, pour la période 2007-2013, et comporte une contribution de l'Union européenne à hauteur de 305 Millions. Pour la même période, la participation financière de l'UE s'élève à 100 Millions au titre du FSE (Fonds social européen). Par ailleurs, la coopération de la Guyane avec ses voisins est encouragée à travers un programme INTERREG IV C « Caraïbes » <http://www.interreg-caraibes.org> qui a du sens pour une région située à 7000 km de Paris.

J'ai eu l'occasion de croiser de nombreux panneaux faisant état de ces financements, ce qui contribue actuellement à rendre l'Europe nettement plus populaire en Guyane qu'en France métropolitaine.

Au titre de la politique européenne de la recherche, dans laquelle je travaille, je sais que l'Union européenne encourage la Guyane à valoriser, à travers des projets tels que NET-BIOME et BIODERUP, la grande biodiversité que celle-ci a réussi à préserver, jusqu'à présent.

A Cayenne, quatre personnes travaillent au nouveau « Relais Europe de la Guyane » qui m'a semblé très dynamique et dont le site vous donne une idée du soutien très diversifié de l'Europe en Guyane : <http://www.europe-guyane.eu>

Quelques mots enfin pour souligner la réussite du Centre spatial guyanais : [www.cnes-csg.fr](http://www.cnes-csg.fr) situé à Kourou, qui vaut la visite. Réussite technologique d'ARIANE, qui a réussi ses trente derniers lancements de satellites, mais aussi réussite de l'Europe, car le centre constitue l'unique base de lancement de satellites en Europe et le CNES travaille en étroite coopération avec l'Agence spatiale européenne : <http://www.esa.int> Last but not least, les 18 nationalités correspondant aux pays membres de l'ESA sont représentées au centre de Kourou, qui emploie 1500 personnes. Tout ceci ne peut laisser indifférent, dans une région qui connaît l'impact économique d'AIRBUS et la nécessité de « penser Europe » pour des grands projets industriels, tels que ceux liés à la politique spatiale, ouverts à la recherche et à l'innovation.

## FAISONS L'EUROPE: REJOIGNEZ NOUS !

Depuis 2006, l'association «Faisons l'Europe» a pour objectif de sensibiliser ses concitoyens aux problématiques européennes, présenter la diversité des États membres et l'unité de nos destins.

**Citoyens actifs pour l'Europe**, nous savons que nous pouvons agir localement pour faire progresser l'idée d'une Europe politique et sociale plus forte. **Rejoignez nous dans notre engagement et soutenez nous en adhérant à notre association en 2010!**

Le formulaire d'adhésion est téléchargeable sur notre blog : <http://fle31.wordpress.com/>.  
[Cotisation : 25/10€]

Un reçu vous sera envoyé pour bénéficier de la déduction fiscale au titre des dons à un organisme d'intérêt général.